

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE de PUJAUDRAN
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 janvier 2010

Compte rendu de la séance :

Présents :

Mesdames ABADIE MARINO PETIT BILDE CHABAL

Messieurs HEINIGER ESPALIVET MATHARAN GODIER VERRIERE PASCAL VITAL

Absents : /

Excusés:

M.GUTIERREZ donne procuration à Mme ABADIE.

Secrétaire de séance : Muriel ABADIE

Le Conseil Municipal a observé une minute de silence à la mémoire de Guy CRAPIZ

COMPTE RENDU PRECEDENT

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 13/12/2010

NOMINATION REGISSEUR SUPPLEANT CANTINE CLAE CLSH

Monsieur le Maire :

► informe l'assemblée que le régisseur de recettes de la cantine n'a plus de suppléant depuis les dernières élections municipales, il est donc urgent d'en nommer un.

► propose de nommer Mlle Pauline DEBEVER régisseur suppléant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Accepte à l'unanimité de nommer Mlle Pauline DEBEVER suppléante du régisseur de la régie de recettes pour la CANTINE/CLAE/CLSH

.INDEMNITE REGISSEUR DE RECETTES CANTINE/CLAE/CLSH/PORTAGE DES REPAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la délibération relative à l'indemnité du régisseur de recettes de la cantine et du portage des repas.

En effet l'arrêté du 03 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euro de l'arrêté du 28 mai 1994, stipule les montants de l'indemnité de responsabilité suivant le montant maximum de l'encaissement annuel.

Vu les encaissements effectués par le régisseur durant l'année 2010, il est nécessaire de porter l'indemnité annuelle de régisseur à 160,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte de porter l'indemnité du régisseur de recettes à 160,00€.

REMBOURSEMENT AIDE CONSEIL GENERAL SEJOUR ARREAU

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée :

► que le voyage organisé par le CLSH à Arreau au mois de juillet 2010 a été acquitté en totalité par les familles.

► que deux familles FRITZ et DASSIEU ont obtenu une aide du Conseil Général suivant le tableau ci-joint et pour un montant total de 289.63€.

► que la facture du séjour nous sera adressée par le Conseil Général déduction faite de cette somme.

► qu'il convient de rembourser ces deux familles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Accepte de rembourser la famille FRITZ pour un montant de 124.14€ et la famille DASSIEU pour un montant de 165.50€, relatif à l'aide qui leur a été attribuée par le Conseil Général.

AIDES : NUIT DE LA SOLIDARITE + VACANCES POUR TOUS

Le conseil municipal ne souhaite pas donner la somme de cent euros pour le Centre Social.

Vacances pour tous : La décision revient au CCAS

COMPTE RENDU REUNION ACTION SOCIALE

Lecture du compte rendu des 03 et 04 décembre 2010

DIAGNOSTIC CIMETIERE

Le Conseil municipal décide de lancer un appel d'offres pour opérer à un diagnostic du cimetière.

MODIFICATION PLU LIAS

Le conseil municipal n'a pas d'observation sur les modifications prévues au PLU de LIAS

COURRIERS :

1) CONSEIL GENERAL

Direction des routes : Suite à notre demande d'aide pour la réfection de la voirie endommagée par les intempéries des 11 et 18 juin derniers. Monsieur le Président porte à notre connaissance que les aides concernant la réfection de voiries dégradées par les intempéries, seuls sont recevables les dossiers déposés dans le mois suivant l'évènement.

2) PREFECTURE

Internet « blanches » : Monsieur le Préfet nous suggère de signaler à l'opérateur Orange les dysfonctionnements enregistrés pour connaître la problématique de ce secteur

PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le PLU a été élaboré et à quelle étape de la procédure le projet se situe. Il rappelle les motifs de cette élaboration et explique le projet d'aménagement et de développement durable qui doit être retenu et précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles d'urbanisme applicables.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- Arrête le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PUJAUDRAN,
- Précise que le projet du PLU sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU mentionnées à l'article L123-9 du code de l'urbanisme.

QUESTIONS DIVERSES :

ENCAISSEMENT CHEQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des dégâts ont été occasionnés par la SARL A.L.D.R sur un massif de fleurs. Les frais de remplacement s'élèvent à 100.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

►Autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de 100.00€ de l'entreprise A.L.D.R relatif au remplacement des rosiers du massif.

TRAVAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de l'allée Occitanie (création d'un cheminement piétonnier de l'école à la salle polyvalente) démarre le lundi 10/01/2011 pour une durée de 5 semaines environ. Monsieur le Maire se charge de prendre un arrêté pour la circulation.

TRANSPORT A LA DEMANDE

Valérie CHABAL fait informer de l'avancement du dossier sur le transport à la demande.

Le jeudi 6 janvier 2011 une réunion du Syndicat Mixte du Savès co-présidé à la CCGT par Messieurs Gérard PAUL et Jean LACROIX.

Etaient présents à la réunion (Roger HEINIGER, Alain MATHARAN et Valérie CHABAL) et les représentants de 11 communes du canton ayant participé à l'enquête sur les besoins en déplacements.

L'objectif des prochaines réunions du S.M.S pour la commission MCNH:

- 1- Le syndicat mixte est le porteur du projet « transport à la demande ».
- 2- Validation en conseil syndical de la création de la « carte » T.A.D.
- 3- Modification des statuts du S.M.S par délibération avec délai de trois mois pour la réponse définitive de la Préfecture
- 4- Chaque commune pendant ces trois mois pourra adhérer à la carte T.A.D par délibération de leur C.M.
- 5- Mise en forme du cahier des charges en vue de l'appel d'offre.

La commission cahier des charges et d'appel d'offre du conseil général sera sollicitée par M. Gérard PAUL en soutien. (T.A.D existants)

Désignation de la commission communication formée d'élus présents.

Septembre 2011 est la date visée pour la première destination opérationnel du T.A.D.

Affiché le 20/01/2011

LE MAIRE : Roger HEINIGER

